



collectivités  
pour la culture

communiqué  
du 19 décembre 2019

### **RÉACTUALISER LE SOUTIEN AUX HARMONIES ET AUX FANFARES**

En première lecture du Projet de loi de finances pour 2020, les députés avaient introduit un amendement réaffectant une part des crédits "Culture" au bénéfice des pratiques des fanfares et des harmonies musicales. Ces crédits devaient être gérés par les DRAC.

L'achèvement du vote du projet de loi de finances ne confirmera pas cette initiative, mais ce moment législatif aura permis la reconnaissance, au plus haut niveau de la représentation nationale, de l'importance de ces pratiques musicales en amateur pour la vie culturelle des territoires.

Activités par excellence de proximité, expressions directes de nos concitoyens héritières de longues traditions populaires locales, ces "musiques" donnent vie au répertoire des instruments à vent, animent les cérémonies commémoratives... Elles sont également, par leur caractère intergénérationnel et leur ancrage dans l'éducation populaire, un précieux vecteur de transmission et d'apprentissage de la musique pour toutes et tous. Elles méritent d'être soutenues et que les responsables politiques, nationaux comme locaux, les prennent davantage en compte en réactualisant le soutien dont elles bénéficient déjà.

Au-delà de l'issue du vote du PLF 2020, les débats parlementaires dont ces formations musicales ont été aujourd'hui l'objet témoignent du respect nouveau que l'on doit porter à la diversité des esthétiques et des pratiques artistiques. Une exigence à laquelle les élus à la culture de la FNCC s'associent pleinement.

*la FNCC*